



Commission de l'agriculture
Commission de l'environnement et des milieux naturels

215 - Agriculture

Propositions financières Budget Primitif 2013

Rapport n° CG/2012/106

Résumé :

Le présent rapport a pour objet le vote des crédits 2013 en matière d'agriculture.

Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions

Libellé Pôle	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2013
PDT	Direction de l'Agriculture, de l'Espace Rural et de l'Environnement	1 772 626,40 €
	TOTAL	1 772 626,40 €

2151 - Installation, maintien à l'emploi, formation

Crédits proposés pour le BP 2013 : 1 552 200 €

Crédits inscrits au BP 2012 : 1 588 200 €

Une dotation constante de 1 028 200 € est inscrite au bénéfice de la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin pour les actions qu'elle mène en partenariat avec le département du Bas-Rhin dans les domaines de l'économie agricole. Ces actions s'inscrivent dans une démarche de développement durable pour une agriculture performante et écologiquement responsable. Le contrat d'objectifs annuel sera présenté à la Commission Permanente en début d'année. Le département poursuit ses interventions en faveur des bâtiments d'élevage (360 000 €) dans un souci d'insertion paysagère et de bien-être animal, en lien en particulier avec le plan national de modernisation des bâtiments d'élevage (P.M.B.E.) qui ouvre droit à une contrepartie européenne.

Une dotation de 161 000 € est dédiée à l'installation des bâtiments agricoles hors agglomérations pour répondre aux problèmes d'urbanisme et de nuisance et améliorer les conditions de travail des exploitants ainsi que l'accès aux exploitations depuis le réseau routier, dans le cadre d'opérations de sécurisation de ces accès.

2152 - Développement des filières

Crédits proposés pour le BP 2013 : 220 426,40 €

Crédits inscrits au BP 2012 : 256 100 €

La consolidation des filières de production avec leurs exigences techniques, leurs contributions en termes d'emplois ainsi que l'affirmation qualitative des productions avec leurs typicités régionales, demeurent des axes prioritaires de la profession agricole, que le Département encourage en subventionnant divers organismes oeuvrant dans ces domaines. Ainsi il est proposé une subvention de 13 920 € pour le centre départemental des jeunes agriculteurs pour les actions de sensibilisation et d'aide au montage d'installation des jeunes agriculteurs, 21 600 € à VEREXAL pour la recherche en arboriculture fruitière, 28 800 € pour la promotion des produits agricoles et alimentaires par Alsace Qualité, 20 352 € à la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles pour notamment la création d'une bourse à l'emploi, 9 600 € pour Alsace Volaille, 15 840 € pour le Service Départemental de Remplacement en Agriculture, 7 027,20 € pour la lutte contre les organismes nuisibles du Bas-Rhin et 5 400 € pour la préservation de la race vosgienne.

Le Département contribue également à l'équipement des ateliers de jus de fruits communaux ou associatifs dans le but de valoriser les vergers (production destinée à une consommation familiale). Il est également prévu d'aider les houblonniers à s'assurer contre la grêle et la tempête à hauteur de 16 000 € conformément à la délibération du Conseil Général du 25 octobre 2010, et de subventionner à hauteur de 19 027,20 € la mise en œuvre du programme d'expérimentation phytosanitaire houblonnier par le Comptoir Agricole de Hochfelden.

Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :

Code	Libellé Mode d'action	Crédits inscrits au BP précédent	Crédits proposés au BP
2151	Installation, maintien à l'emploi, formation	1 588 200,00 €	1 552 200,00 €
2152	Développement des filières	256 100,00 €	220 426,40 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la commission de l'agriculture et de la commission de l'environnement et des milieux naturels, et en accord avec la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général :

- approuve les dispositions du rapport traduites dans le budget primitif 2013

- attribue les subventions suivantes selon les modalités définies dans les conventions financières jointes au présent rapport ou sur production du bilan financier et du rapport d'activités de 2012 :

** Association Alsace Qualité pour la promotion des produits agricoles et alimentaires : 28 800 €*

** Association du Verger expérimental d'Alsace (VEREXAL) - recherche en arboriculture fruitière : 21 600 €*

** Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (F.D.S.E.A.) : 20 352 €*

** Service Départemental de Remplacement en agriculture (SRDA) : 15 840 €*

** Association des Amis de l'École Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg (ENGEES) : 1 440 €*

** Fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles du Bas-Rhin (FREDON 67) : 7 027.20 €*

** Alsace volaille : 9 600 €*

** Centre départemental des jeunes agriculteurs (C.D.J.A.) : 13 920 €*

** Comptoir agricole d'achat et de vente - programme phytosanitaire houblonnier : 19 027,20 €*

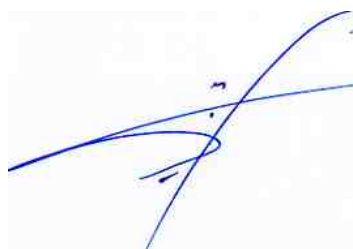
- approuve les conventions financières 2013, jointes en annexe, à intervenir entre le Département et respectivement l'Association « Alsace Qualité », l'Association du Verger Expérimental d'Alsace -VEREXAL, la Fédération départementale des Syndicats d'exploitants agricoles du Bas-Rhin - FDSEA, et autorise son Président à signer ces trois conventions financières

- rappelle que conformément à sa délibération n°CG/2011/9 du 31 mars 2011, la commission permanente a délégué pour approuver le contrat d'objectifs annuel avec

la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin et la convention financière correspondante pour l'attribution à la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin d'une subvention de 1 028 200 € pour les actions partenariales menées dans le domaine de l'économie agricole et de l'agro-environnemental. La répartition de la subvention de 16 000 € attribuée aux sociétés d'assurance accordant des ristournes aux producteurs de houblon sur les risques de grêle et de tempêtes sera également soumise à l'approbation de la commission permanente.

Strasbourg, le 19/11/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL